

INTERREG V RHIN SUPÉRIEUR

DÉPASSER LES FRONTIÈRES, PROJET APRÈS PROJET

2014  
2020



# UNE STRATÉGIE, DOUZE OBJECTIFS, MON PROJET

L'ESSENTIEL DU PROGRAMME  
OPÉRATIONNEL



Fonds européen  
de développement  
régional (FEDER)

# INTERREG EN QUELQUES MOTS...

## UN PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Les programmes INTERREG ont été initiés en 1989 à l'échelle de l'Union européenne et sont présents depuis lors dans l'espace du Rhin supérieur. Ils permettent le financement de projets menés conjointement de part et d'autre des frontières, grâce au soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER).



## DES PROJETS CONCRETS, MENÉS PAR LES ACTEURS D'UN TERRITOIRE AU SERVICE DE LEUR ESPACE TRANSFRONTALIER

Les projets cofinancés dans le cadre du programme INTERREG Rhin Supérieur couvrent une vaste palette de thématiques et répondent à une stratégie élaborée spécifiquement pour ce territoire. Les porteurs et partenaires de projets sont eux aussi de natures très diverses : administrations publiques et autres établissements d'intérêt public, acteurs de l'innovation, organismes de recherche, universités, établissements d'enseignement et de formation, entreprises, associations, chambres consulaires, acteurs de la société civile, etc.



L'espace du Rhin supérieur comprend le Palatinat du Sud, une partie du Pays de Bade, l'Alsace ainsi que les cinq Cantons de la Suisse du Nord-Ouest.

## UNE GESTION ET UN ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES ACTEURS DU TERRAIN

INTERREG est un programme européen dont le pilotage a été délégué aux régions. Dans l'espace du Rhin supérieur, c'est la Région Alsace qui assure, au nom des collectivités françaises, allemandes et suisses partenaires, la mission d'Autorité de gestion. Elle héberge également l'équipe technique en charge de l'accompagnement des porteurs de projets et du suivi des opérations financées.

## 2014-2020 : EN ROUTE POUR UNE CINQUIÈME GÉNÉRATION !

Le coup d'envoi du cinquième volet – désormais appelé INTERREG V – a été donné par la Commission européenne le 16 décembre 2014 à l'occasion de l'adoption du Programme opérationnel élaboré pour le Rhin supérieur. Ce nouveau programme dispose d'une enveloppe de près de 110 millions d'euros issus du Fonds européen de développement régional à mettre à disposition des projets répondant à sa stratégie.

### CONTACTER L'ÉQUIPE DU PROGRAMME

Secrétariat conjoint du programme INTERREG Rhin Supérieur  
REGION GRAND EST – DEI - 1 place Adrien Zeller  
BP 91 006 - F 67070 STRASBOURG CEDEX  
+33 (0)3 88 15 69 20 (Bilingue) - [info.interreg@grandest.fr](mailto:info.interreg@grandest.fr)

# LE « PO » : POUR QUOI FAIRE ?

Le Programme opérationnel (PO) est un document essentiel pour le programme : il constitue la stratégie sur laquelle reposera l'ensemble de l'action du programme INTERREG V Rhin Supérieur. Il s'agit d'un document conséquent, fruit d'une concertation de près de deux ans, dont la lecture peut s'avérer fastidieuse.

La présente synthèse du Programme opérationnel offre à ses lecteurs un aperçu général des 12 « objectifs spécifiques » qui composent la stratégie du programme INTERREG V Rhin Supérieur.

<b>AXE A</b> CROISSANCE INTELLIGENTE	1	Accroître les capacités transfrontalières pour une Recherche & Innovation de pointe dans le Rhin supérieur	Page 4
	2	Accroître la participation des entreprises à des projets transfrontaliers de Recherche & Innovation en partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur	Page 5
	3	Augmenter le nombre d'applications et d'innovations développées par des consortiums transfrontaliers du Rhin supérieur	Page 6
<b>AXE B</b> CROISSANCE DURABLE	4	Améliorer la protection des espèces végétales et animales sur le plan transfrontalier dans l'espace du Rhin supérieur	Page 7
	5	Améliorer la qualité des services rendus par les écosystèmes dans l'espace du Rhin supérieur	Page 8
	6	Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur	Page 9
	7	Limiter l'augmentation du trafic motorisé transfrontalier à travers le développement de transports à faible impact environnemental dans l'espace du Rhin supérieur	Page 10
<b>AXE C</b> CROISSANCE INCLUSIVE	8	Étendre les possibilités transfrontalières de développement et de débouchés pour les PME du Rhin supérieur	Page 11
	9	Augmenter l'offre d'emploi à travers le développement de secteurs économiques stratégiques dans le Rhin supérieur	Page 12
	10	Augmenter l'emploi transfrontalier dans le Rhin supérieur	Page 13
<b>AXE D</b> COHÉSION TERRITORIALE	11	Améliorer l'offre de services transfrontalière des administrations et des institutions	Page 14
	12	Augmenter l'identification des citoyens à l'espace transfrontalier du Rhin supérieur	Page 15

Avant d'entamer une démarche de candidature, il est recommandé aux porteurs de projets potentiels de prendre connaissance de ces 12 objectifs et de s'assurer que le projet en préparation contribue bien à l'un d'eux. Attention toutefois : **Cette brochure n'a pas vocation à se substituer au Programme opérationnel, qui reste le seul texte faisant foi.**

Le Programme opérationnel dans son intégralité, de même que les modalités de candidature dans le cadre du programme sont disponibles sur le site Internet [www.interreg-rhin-sup.eu](http://www.interreg-rhin-sup.eu).

# Accroître les capacités transfrontalières pour une Recherche & Innovation de pointe dans le Rhin supérieur

## IDÉES D'ACTION

- La création et l'utilisation de plates-formes techniques communes;
- La mise en place d'infrastructures et d'équipements dédiés à la recherche;
- La sensibilisation des jeunes publics à la recherche et à l'innovation;
- La mise en œuvre de cursus communs de niveau master, de programmes communs de formation et de suivi des doctorants;
- La mise en place d'un collège doctoral transfrontalier;
- Les mesures de recensement et de diffusion des informations relatives aux activités de recherche en cours;
- Le développement d'une banque de données transfrontalière en R&I.

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

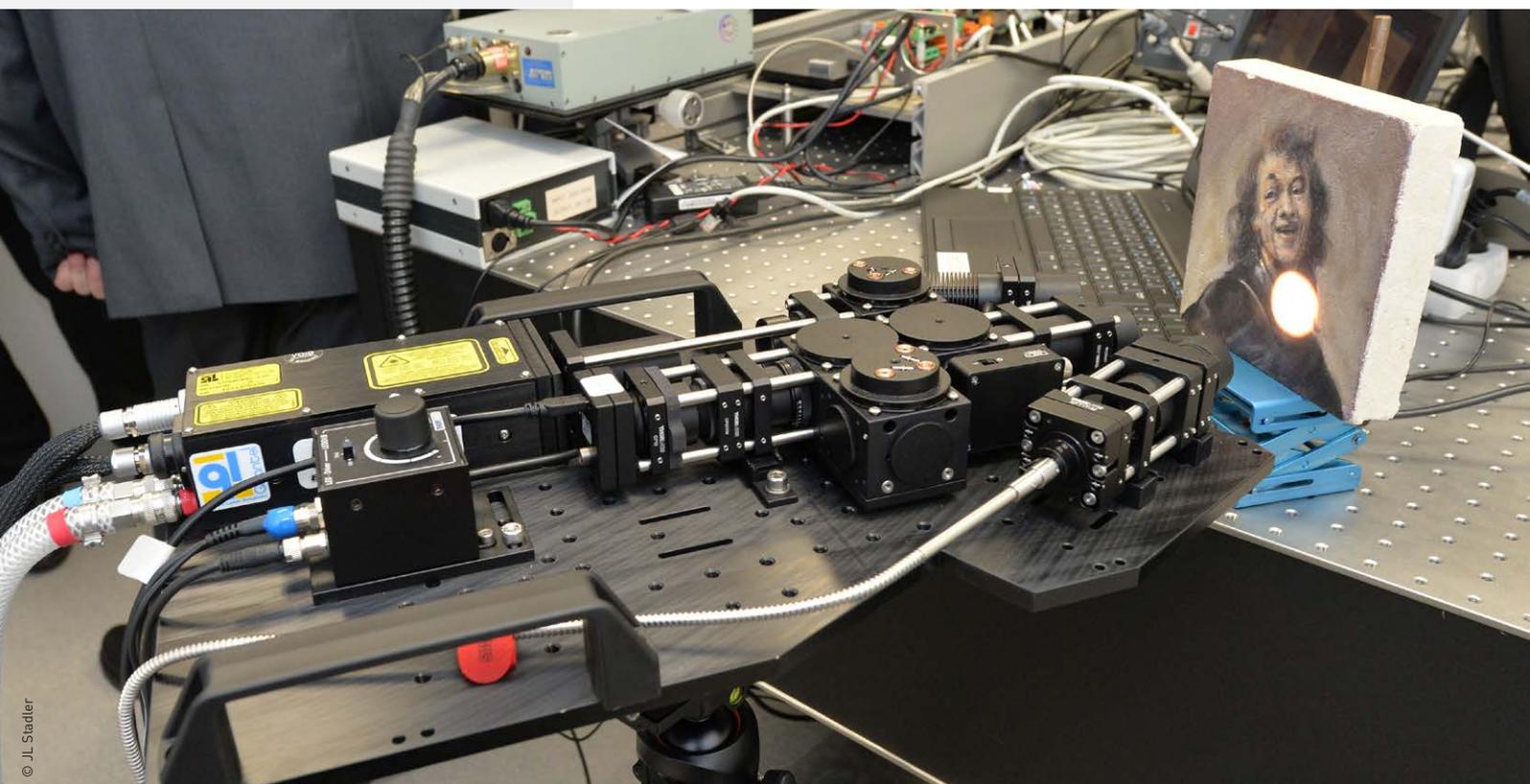
Le secteur de la Recherche et de l'Innovation se développe dans un environnement aujourd'hui très concurrentiel. L'espace du Rhin supérieur compte de nombreuses universités, des établissements d'enseignement supérieur et des centres de recherche. L'Objectif spécifique 1 vise à renforcer l'exploitation commune des potentiels scientifiques existant à travers la mutualisation de structures et d'équipements en place au sein des différentes entités de part et d'autre de la frontière. Cela permettra le développement de nouvelles capacités (matérielles et immatérielles) sur le plan transfrontalier.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- Le renforcement de l'utilisation transfrontalière d'infrastructures de recherche et de l'acquisition de compétences scientifiques et techniques au niveau transfrontalier ;
- L'amélioration des connaissances transfrontalières des potentiels existants en R&I.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Le nombre d'acteurs utilisant en commun des infrastructures ou équipements supplémentaires de manière transfrontalière ;
- Le nombre d'instruments transfrontaliers mis en place pour faciliter la coordination entre les acteurs de la recherche ;
- Le nombre de formations scientifiques communes mises en place.



## Accroître la participation des entreprises à des projets transfrontaliers de Recherche & Innovation en partenariat avec les organismes de recherche et d'enseignement supérieur



© Matej Kastelic / Fotolia

### POURQUOI CET OBJECTIF ?

L'espace du Rhin supérieur comporte de nombreux établissements de recherche mais également un tissu très dense et très varié d'entreprises dynamiques. L'Objectif spécifique 2 vise à renforcer les liens entre ces deux secteurs à travers l'identification, la conception et la mise en oeuvre commune d'activités de R&D d'intérêt partagé.

### CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- L'intensification des activités transfrontalières afin d'améliorer les transferts de technologie et de compétences entre tous les acteurs de la chaîne de valeur ;
- L'augmentation du nombre de clusters actifs ou intégrés sur le plan transfrontalier.

### MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Le nombre d'entreprises participant à des projets transfrontaliers de R&D en partenariat avec des structures de recherche et d'enseignement supérieur ;
- Le nombre de clusters actifs sur le plan transfrontalier.

### IDÉES D'ACTION

- La conception et la mise en oeuvre de mesures pour le transfert de technologies et de compétences ;
- Le recensement et la diffusion d'informations sur les compétences spécifiques et les activités en cours ;
- Le développement et l'introduction de nouveaux produits ;
- Les mesures d'incitation à l'utilisation entrepreneuriale des résultats de la recherche ;
- La mise sur pied d'incubateurs d'entreprises au sein des établissements d'enseignement supérieur ;
- L'organisation de concours d'innovation pour les jeunes entreprises.

## Augmenter le nombre d'applications et d'innovations développées par des consortiums transfrontaliers du Rhin supérieur



© razstudio / Fotolia

### IDÉES D'ACTION

- Les projets concrets de recherche appliquée dans le Rhin supérieur ;
- Le développement d'applications et d'innovations au niveau national, européen et international par des consortiums transfrontaliers ;
- La mise en valeur de résultats prometteurs de R&I au niveau national et international.

### QU'ENTEND-ON PAR « APPLICATIONS » ?

Une application est le fruit d'une recherche. Il s'agit d'un « produit » tangible, utilisable et transférable qui peut prendre différentes formes, que ce soit physiques ou virtuelles.

### POURQUOI CET OBJECTIF ?

L'espace du Rhin supérieur possède un potentiel pour devenir une région transfrontalière de la connaissance et de l'innovation compétitive au plan international. Pour cela, l'Objectif spécifique 3 vise à mobiliser les capacités existantes de recherche et d'innovation pour élaborer des solutions concrètes à des problématiques sociales, économiques et environnementales. Le but est d'élaborer des procédés et produits innovants, utilisables avec la plus grande efficacité possible.

### CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- L'augmentation des projets transfrontaliers de recherche appliquée ;
- Le renforcement de la participation de consortiums transfrontaliers à des projets nationaux, européens et internationaux de recherche appliquée.

### MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Les établissements de recherche participant à des projets transfrontaliers de recherche appliquée ;
- Les entreprises coopérant avec des organismes de recherche grâce à mon projet.



# Améliorer la protection des espèces végétales et animales sur le plan transfrontalier dans l'espace du Rhin supérieur

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le Rhin supérieur est un réservoir très riche en espèces animales et végétales. Leur existence est toutefois menacée en raison de la hausse de la consommation de l'espace et de la pollution. Le classement d'espaces protégés fait partie des principales mesures de protection des espèces. Il s'est fortement développé et est aujourd'hui presque achevé. L'Objectif spécifique 4 vise à poursuivre ces efforts de conservation et de protection des espèces.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- L'amélioration de l'état de conservation des zones protégées ;
- L'augmentation du nombre d'installations pour la réintroduction d'espèces menacées et la connexion entre zones protégées ;
- L'augmentation des mesures de protection pour les espèces menacées en dehors des zones protégées.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- La superficie des habitats qui feront l'objet d'actions visant un meilleur état de conservation ;
- Le nombre de stratégies et instruments permettant d'améliorer la protection des espèces.

## IDÉES D'ACTION

- Des investissements dans des zones protégées ;
- Le développement de mesures préventives ;
- Le maintien en état ou le développement des installations et des infrastructures visant la protection des espèces ;
- Les mesures de préservation de l'état de conservation des zones protégées et des installations vertes ;
- La création d'infrastructures vertes et de liaisons entre les zones protégées ;
- La planification et la mise en place ciblées de mesures de protection supplémentaires ou d'installations destinées à la réintroduction des espèces menacées.



# Améliorer la qualité des services rendus par les écosystèmes dans l'espace du Rhin supérieur

## IDÉES D'ACTION

- Le développement de stratégies et d'outils communs pour la conservation et le développement de zones protégées, de mesures préventives et d'infrastructures vertes ;
- La création et l'utilisation d'outils et de veille communs ;
- L'harmonisation des définitions et des systèmes de référence ;
- La mise en œuvre de mesures communes de protection et de lutte contre la pollution ;
- Le développement de bases de données communes.

## QU'EST-CE QU'UN « SERVICE RENDU PAR UN ÉCOSYSTÈME » ?

Les différents espaces environnementaux ont des spécificités propres qui présentent des intérêts pour l'homme ou pour la nature. C'est par exemple le cas des nappes phréatiques, qui peuvent fournir de l'eau potable.

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

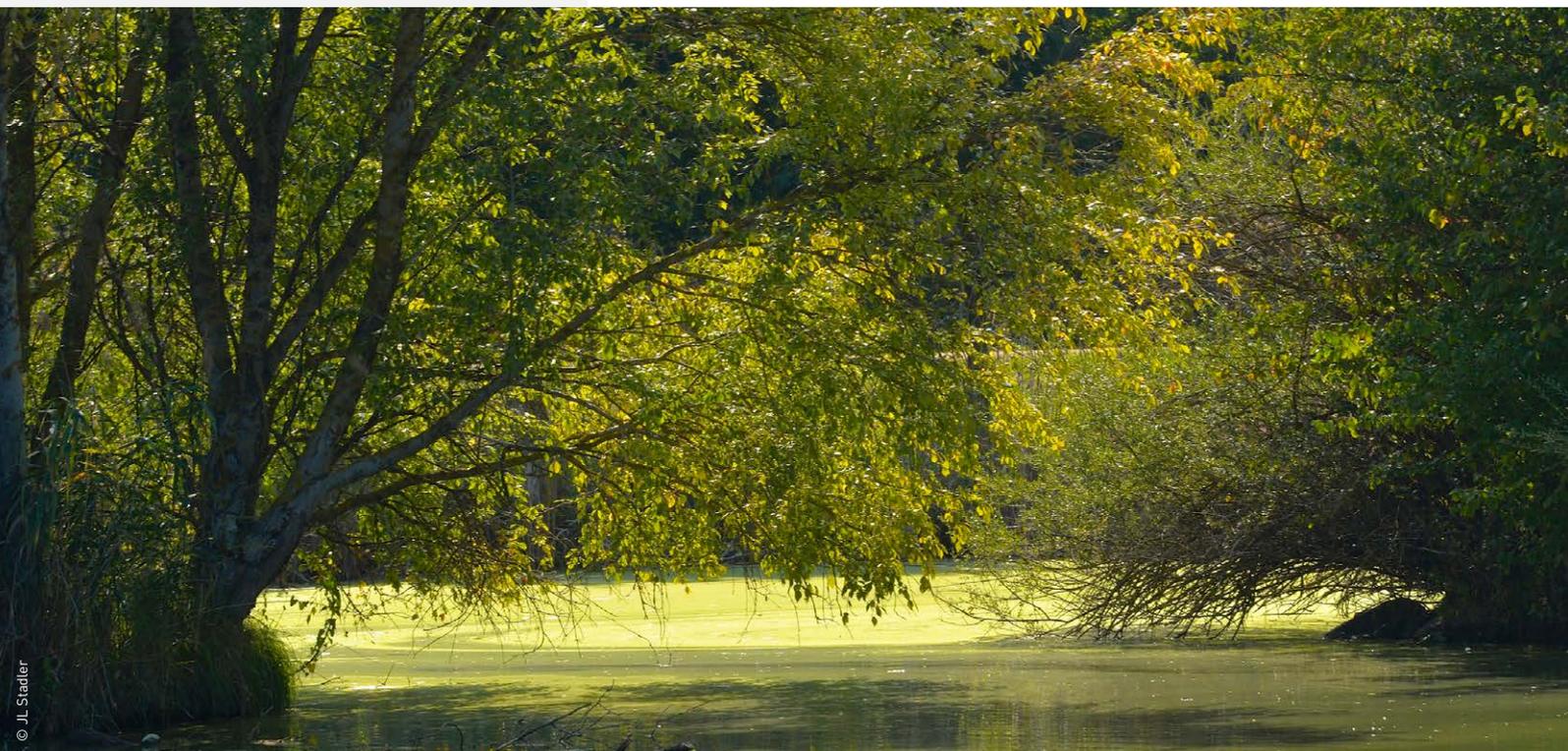
Le Rhin supérieur est un espace géographique homogène qui comporte des environnements divers, utiles à l'homme et à la nature, tels que les sols, les eaux de surface et souterraines, les prairies, les zones humides ou encore forestières. L'Objectif spécifique 5 vise à renforcer l'utilité de ces zones, mises à mal par la hausse de la consommation de l'espace et l'accroissement de la pollution.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- La conservation ou l'amélioration des fonctionnalités des sols ;
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines ;
- La préservation des zones de prairies, humides et forestières.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- La superficie des habitats qui feront l'objet d'actions visant un meilleur état de conservation ;
- Le nombre de stratégies et d'instruments permettant d'améliorer la protection des espèces et la qualité des services liés aux écosystèmes développées grâce à mon projet.





# Réduire l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur



## POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le Rhin supérieur est une région très dense, tant du point de vue de l'habitat que de celui de la production industrielle, artisanale et agricole. L'Objectif spécifique 6 vise à réduire l'impact environnemental de ces différentes activités.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- La diminution de la consommation des sols grâce à une utilisation des surfaces rationalisées sur le plan transfrontalier, en particulier en ce qui concerne la préservation des espaces verts et la réhabilitation des friches industrielles ;
- La diminution des émissions de polluants atmosphériques ;
- La réduction de la consommation énergétique et la production et l'utilisation d'énergies renouvelables dans le secteur du logement, les structures publiques et toutes les branches de l'économie dans le Rhin supérieur ;
- L'élargissement transfrontalier de l'offre de produits et de services, en particulier dans le domaine de l'économie verte et de l'efficacité énergétique des bâtiments.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien dans le cadre de mon projet ;
- Le nombre de nouveaux concepts, outils et installations favorisant la diminution de l'impact environnemental dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme dans le Rhin supérieur ;
- Le nombre de nouveaux supports d'information et de mesures de sensibilisation mis en place.

## IDÉES D'ACTION

- La sensibilisation et l'information des acteurs économiques, des décideurs publics et du grand public ;
- La mise en réseau, l'échange d'informations et d'expériences, l'organisation de visites d'entreprises ;
- La conception et la mise à disposition de possibilités d'information et de formation techniques spécifiques ;
- Le développement et l'exploitation de techniques et de procédés innovants ;
- Les investissements dans des projets pilotes pour une utilisation efficace de l'énergie, pour l'exploitation des énergies renouvelables ainsi que pour l'utilisation rationnelle des surfaces ;
- La réaffectation et l'exploitation de friches industrielles.

## Limiter l'augmentation du trafic motorisé transfrontalier à travers le développement de transports à faible impact environnemental dans l'espace du Rhin supérieur



### IDÉES D'ACTION

- La réalisation d'études préalables;
- La mise en œuvre concrète de travaux d'extension des réseaux et des parcs de véhicules de transports publics;
- Le développement de stratégies et de projets pilotes dans le domaine de l'auto-partage, du covoiturage ou encore de la mobilité électrique;
- Les équipements nécessaires pour la gestion des parcs de véhicules;
- La planification et la réalisation commune de l'aménagement de liaisons transfrontalières dans le domaine de la mobilité douce;
- La réalisation d'infrastructures et d'équipements transfrontaliers et communs;
- Le développement de prestations de service transfrontalières communes pour les utilisateurs.

### QUELS MODES DE TRANSPORT « À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL » SONT VISÉS ?

Les déplacements à pied et à vélo, les transports en commun, le transport par rail, la navigation fluviale, la mobilité électrique ou encore le covoiturage.

### POURQUOI CET OBJECTIF ?

La mobilité des personnes et des biens est un sujet important dans une région développée et aux activités denses comme le Rhin supérieur. Le transport doit en effet être très efficace mais il peut aussi être facteur de pollution. L'offre transfrontalière de transport à faible impact environnemental doit être développée pour éviter ce risque. C'est tout l'enjeu de l'Objectif spécifique 7.

### CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- Une meilleure liaison transfrontalière entre les différents systèmes de transport à faible impact environnemental;
- L'amélioration de l'offre pour les utilisateurs des systèmes de transport à faible impact environnemental;
- L'augmentation de la mobilité durable et des modes de transport alternatifs.

### MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

Les nouveaux concepts, outils et installations favorisant les transports respectueux de l'environnement générés par mon projet.



# Étendre les possibilités transfrontalières de développement et de débouchés pour les PME du Rhin supérieur

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le Rhin supérieur dispose d'un réseau dense de PME génératrices de nombreux emplois dans la région. Toutefois, le potentiel de développement économique transfrontalier de ces dernières reste souvent sous-exploité. Pour améliorer cette situation, l'Objectif spécifique 8 vise à renforcer leur compétitivité et exploiter les potentiels d'emplois transfrontaliers.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

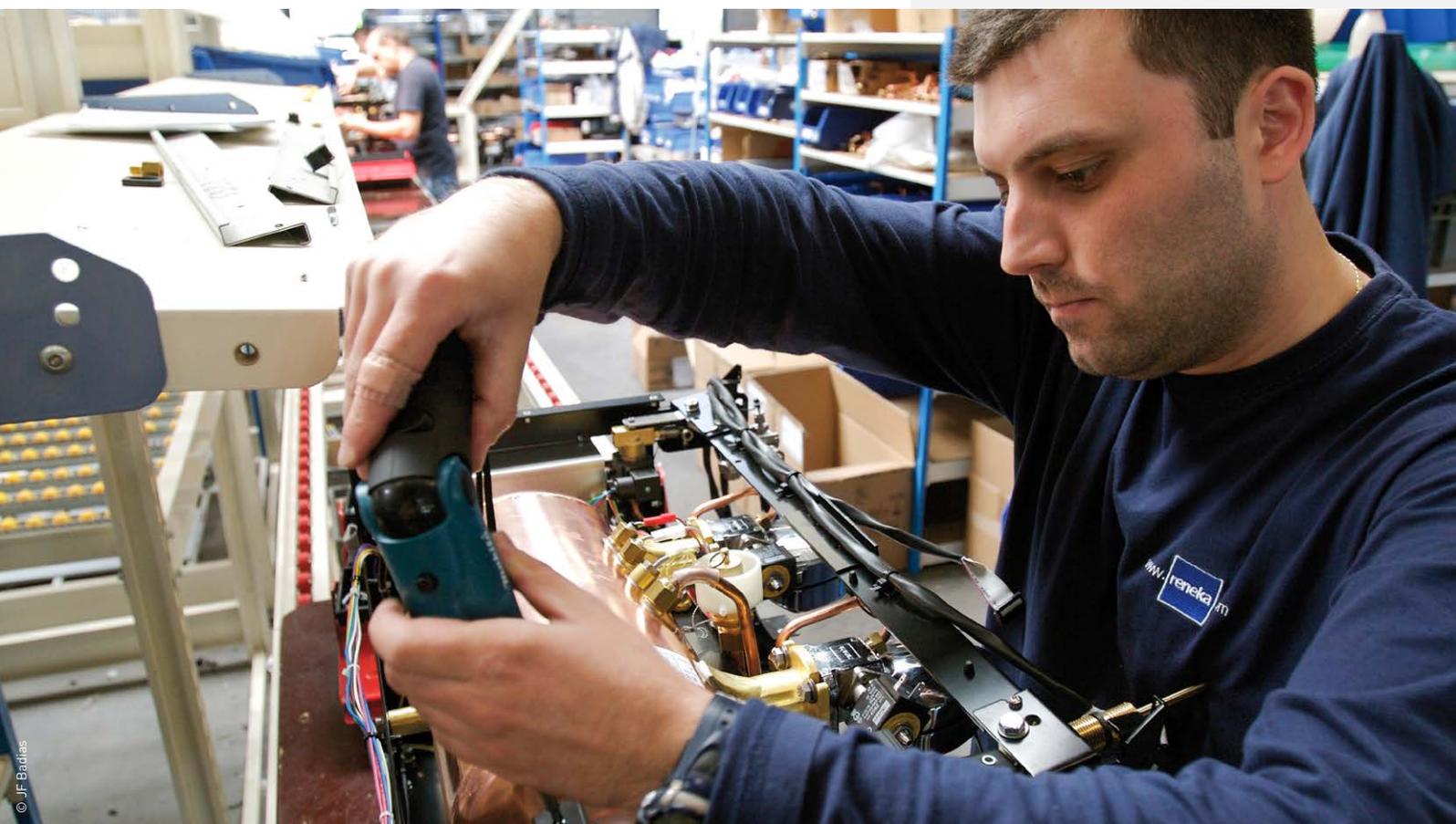
- L'augmentation du nombre de modèles économiques et commerciaux pour les PME développés ou appliqués au niveau transfrontalier ;
- L'augmentation des coopérations entrepreneuriales entre PME sur le plan transfrontalier ;
- L'augmentation des opportunités de marketing commun à l'international pour les PME.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Les PME bénéficiant d'un soutien ;
- Les participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières.

## IDÉES D'ACTION

- Les études de marché et de potentialité transfrontalières ;
- Le transfert de connaissances, les actions de promotion et de benchmarking ;
- Les visites d'entreprises ;
- Le développement d'outils d'information et de conseil ;
- Les initiatives communes des entreprises ;
- La mise en réseau, l'échange de bonnes pratiques, le développement de stratégies communes et la mise en œuvre de coopérations concrètes entre les PME.



# Augmenter l'offre d'emploi à travers le développement de secteurs économiques stratégiques dans le Rhin supérieur

## IDÉES D'ACTION

- La mise en réseau, l'échange d'informations et la coordination des acteurs ;
- La sensibilisation de la population au patrimoine naturel et culturel commun, notamment par des mesures d'information et de formation ;
- La conception et la mise en œuvre de stratégies et d'outils pour le marketing territorial et le management communs ;
- L'élaboration de nouveaux services, offres et produits ;
- L'investissement dans des projets pilotes pour le développement des secteurs visés, ainsi que dans la réhabilitation, l'entretien et la valorisation des sites du patrimoine naturel et culturel.

## QUELS SONT LES « SECTEURS ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES » DANS LE RHIN SUPÉRIEUR ?

- Le tourisme (notamment par la valorisation du patrimoine naturel et culturel) ;
- L'offre culturelle et le potentiel créatif ;
- Les industries créatives et le design.

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

Ces secteurs « économiques stratégiques » ont été identifiés comme des atouts de l'espace du Rhin supérieur, notamment en tant que facteurs d'attractivité pour l'installation de services ou d'entreprises, potentiellement pourvoyeurs de nouveaux emplois. L'Objectif spécifique 9 vise à favoriser le développement de ces secteurs.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- L'accroissement de l'attractivité touristique de la région et, par conséquent, l'augmentation du nombre de visiteurs ;
- L'amélioration de l'état de préservation et des capacités d'exploitation touristique des sites du patrimoine naturel et culturel ;
- L'augmentation du rayonnement et du potentiel innovant de la région dans les domaines de la culture et de la créativité, permettant d'augmenter le nombre de créations et d'implantations d'entreprises.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Les entreprises bénéficiant d'un soutien dans le cadre de mon projet ;
- Les participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, l'éducation et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières ;
- Le nombre d'utilisateurs de produits, offres et services créés ou améliorés dans les secteurs du tourisme et des médias ;
- Les nouvelles mesures de sensibilisation et campagnes d'information dans les secteurs du tourisme, des médias et de la créativité.





## POURQUOI CET OBJECTIF ?

Le marché de l'emploi dans l'espace du Rhin supérieur se caractérise par des déséquilibres qui rendent nécessaire le fait de raisonner à l'échelle transfrontalière. L'Objectif spécifique 10 tend à promouvoir l'intégration du marché du travail dans l'optique de diminuer le taux de chômage, notamment par une meilleure répartition de la main d'œuvre qualifiée. Ainsi, les lacunes observées dans certains secteurs géographiques ou économiques pourront être comblées.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- Une meilleure connaissance du marché du travail transfrontalier ;
- Une meilleure mise en relation des offres et des demandes d'emploi et une augmentation des mesures inclusives au niveau transfrontalier ;
- Le renforcement de l'offre de formation transfrontalière ;
- L'augmentation de l'intégration des systèmes d'éducation et de formation et le renforcement de la place des entreprises dans la formation ;
- L'augmentation des compétences culturelles et linguistiques et la réduction des obstacles administratifs et matériels à la mobilité transfrontalière.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Les entreprises bénéficiant d'un soutien dans le cadre de mon projet ;
- Les participants à des initiatives de mobilité transfrontalière ;
- Les participants à des programmes communs d'éducation et de formation ;
- Les nouvelles offres de formation.

## IDÉES D'ACTION

- La mise en réseau, l'échange d'informations et la coordination des acteurs ;
- La création et l'utilisation de systèmes communs de traitement des données ;
- L'élaboration d'instruments d'information et de conseil ;
- Le conseil pour les candidatures ;
- L'harmonisation des cadres juridiques et administratifs ;
- La mise au point de contenus de formation répondant à des besoins partagés ;
- La mise en place de diplômes équivalents ou communs ;
- La mise en œuvre de cadres de référence, de systèmes d'équivalences dans la formation ;
- La coordination et la mutualisation des ressources au niveau transfrontalier ;
- La sensibilisation des jeunes à une carrière professionnelle transfrontalière ;
- Le développement des compétences linguistiques.

# Améliorer l'offre de services transfrontalière des administrations et des institutions



## IDÉES D'ACTION

- L'échange d'informations ;
- La mise en réseau et l'échange de personnel ;
- La réalisation d'études et l'élaboration de stratégies communes ;
- L'élaboration en commun de standards et de procédures ;
- L'harmonisation des normes et des outils existants ;
- L'adaptation aux spécificités transfrontalières des outils administratifs ;
- L'harmonisation des directives et la reconnaissance réciproque de normes ;
- La planification et la mise en œuvre d'offres communes de services ;
- La mise en place et gestion de structures communes ou de solutions intégrées ;
- La mise en œuvre de concepts de communication communs.

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

Les citoyens de l'espace du Rhin supérieur vivent, circulent et travaillent quotidiennement de manière transfrontalière. Il en va de même pour les entreprises. Pour répondre aux besoins liés à cette particularité, les administrations et les institutions de part et d'autre de la frontière doivent continuellement adapter leurs offres d'activités et de services. C'est là tout l'enjeu de l'Objectif spécifique 11.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- Une concertation plus systématique sur les questions juridiques et administratives ;
- L'élargissement, sur le plan géographique et du contenu, de projets pilotes à succès et le renforcement de services et de structures conçus et exploités en commun ;
- Une meilleure gouvernance des structures et des initiatives de coopération transfrontalière et une meilleure visibilité des résultats atteints.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Les nouveaux concepts, outils, et installations pour la coopération administrative qu'il aura générés ;
- Le nombre d'utilisateurs de ces nouveaux outils, instruments, installations et services pour la coopération administrative.

# Augmenter l'identification des citoyens à l'espace transfrontalier du Rhin supérieur

## POURQUOI CET OBJECTIF ?

L'effacement des frontières nationales est une réalité dans le Rhin supérieur grâce à la mobilité des personnes et des biens, mais il doit aussi se matérialiser par une participation active des citoyennes et citoyens à la coopération au quotidien. C'est ainsi que se propagera véritablement le sentiment d'appartenir à cet espace particulier. L'Objectif spécifique 12 vise à permettre aux citoyens de se rencontrer et de coopérer à leur échelle, afin de développer cette identification commune.

## CE QUI EST ATTENDU GRÂCE À CET OBJECTIF

- Une orientation renforcée de la coopération transfrontalière vers les besoins de la société ;
- L'intégration de la société civile et l'intensification de l'engagement citoyen dans la coopération transfrontalière.

## MON PROJET CONTRIBUE À CET OBJECTIF SI JE SUIS CAPABLE DE QUANTIFIER...

- Les nouveaux concepts, outils et installations pour la coopération citoyenne qu'il aura générés ;
- Le nombre d'utilisateurs de ces nouveaux outils, instruments, installations et services pour la coopération citoyenne.

## IDÉES D'ACTION

- Des rencontres entre citoyennes et citoyens ;
- Des échanges d'expérience ;
- Des manifestations ;
- Le développement de méthodes et instruments permettant de renforcer l'identification avec l'espace de coopération et de sensibiliser les acteurs aux avantages que présente la coopération transfrontalière ;
- Des procédures de consultation publique ;
- Des mesures de soutien aux activités bénévoles et de coopération entre les associations.



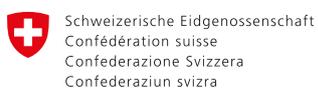


© Fotofia

Avec le soutien financier de



ALSACE



### INTERREG V Rhin Supérieur / Oberrhein

Région Grand Est – DRTIE • 1 place Adrien Zeller – BP 91006 • F 67070 STRASBOURG  
CEDEX Tél. +33 (0)3 88 15 69 20 • Fax : +33 (0)3 88 15 68 49 • E-Mail :  
info.interreg@grandest.fr [www.interreg-rhin-sup.eu](http://www.interreg-rhin-sup.eu) / [www.interreg-oberrhein.eu](http://www.interreg-oberrhein.eu)